

COMMUNE de MONTFLEUR

Mairie n°4 rue sous la ville 39320 Montfleur

Tél : 03 84 44 30 70

Courriel : commune.montfleur@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL

MUNICIPAL DU LUNDI 18 JUILLET 2016 à 20 HEURES 30

Date de convocation : 12/07/2016

Présents : MM Joël ANTOINE, Michel CHAVANT, Philippe JACQUIN, Jean-Yves MEUNIER (Sauf pour la délibération n°2016-27), Jean-Claude NEVERS, Jean-Louis TISSOT (Sauf pour la délibération n°2016-27), Mmes Jacqueline AURINE, Eliane CATTENOT.

Absents excusés : Mme Sandrine GOULY, M. Claude BAUGEY (A donné pouvoir à M. Jean-Yves MEUNIER), Mme Sophie FERROUILLET (A donné pouvoir à Mme Jacqueline AURINE)

Délibération n°2016-24 :

Le Conseil Municipal, par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention :

- Valide les noms de rues suite à la pose des plaques.

Délibération n°2016-25 :

Le Conseil Municipal par 09 voix POUR, 0 CONTRE, 1 Abstention :

- Décide de reconduire l'emploi d'adjoint technique 2° classe contractuel pour 5 mois et 13 jours à compter du 19 juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.
- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

Délibération n°2016-26 :

Le Conseil Municipal par 10 voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention :

- Donne un avis favorable à la modification des statuts du SMISA.

Délibération n°2016-27 :

Suite au courrier reçu du Foyer Rural concernant l'attribution et la gestion de la salle Nord du bâtiment de la mairie,

Le Conseil Municipal par 08 voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention :

- Décide qu'il devra être établi une convention entre la Commune et le Foyer Rural fixant les modalités de gestion de la salle.
- Décide que cette convention sera validée lors du prochain conseil.
- Précise que l'attribution de la salle au Foyer Rural ne sera effective qu'après la signature de ladite convention.

Délibération n°2016-28 :

Après présentation des subventions obtenues pour la rénovation de la mairie plus particulièrement pour le toit et les fenêtres,

Considérant que les subventions ne seront acquises qu'après paiement des travaux ;

La trésorerie de la commune n'étant pas suffisante pour préfinancer cette opération ;

Après avoir consulté le trésorier et obtenu son accord ;

Le Conseil Municipal par 10 voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention :

- Décide de contracter un prêt relais d'un montant de 55 000 € sur deux ans à un taux compris entre 0,8 % et 1 % représentant un montant approximatif de 500 € en charge financière, soit auprès de la Caisse d'Épargne, soit auprès du Crédit Agricole, à négocier par M. le Maire selon les modalités les plus favorables avant signature du contrat.
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents se rapportant à ce prêt relais.

Pour extrait conforme, le 26 juillet 2016

Le Maire, Jean-Claude NEVERS